

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

[sentiers.davenir@laposte.net](mailto:sentiers.davenir@laposte.net)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Bulletin spécial d'information – évènements juillet-Aout 2021

Suite à la demande de plusieurs membres, voici des informations sur les évènements récents.

### Première réunion entre la DDTM et l'association !

L'Association Sentiers d'Avenir (ASA) demandait depuis plusieurs années un rendez-vous avec les services de l'Etat pour être entendue sur différents sujets : la SPPL bien sûr, mais aussi la protection contre l'érosion et la submersion... Une réunion d'échanges a eu lieu le 21 juillet à Lorient. Quatre membres de l'association ont rencontré le chef du service SAMEL de la DDTM (M. Vassilis Spyrtos) accompagné de deux de ses agents.

La réunion qui devait débiter à 9h30 a été repoussée à 10h00. La DDTM a ensuite fixé en début de séance sa durée à 1 heure. Nous nous sommes adaptés.

L'ordre du jour fixé par la DDTM se limitait au « sentier côtier de Locoal Mendon ». Nous avons abordé, néanmoins, outre la « SPPL » (et le GR34) de Locoal Mendon :

- La délimitation du rivage de la mer à Locoal Mendon
- Les défenses contre la mer sur la Ria d'Etel (problématique et procédures de demandes d'autorisation de travaux)
- Les demandes de communication de documents concernant la commune de Belz.

### En résumant les échanges « à l'extrême » :

- **La DDTM estime que l'association sentiers d'avenir et certains riverains de la Rivière d'Etel font de l'obstruction systématique à « ses » projets...**
- **Et Sentiers d'avenir estime que le projet « des administrations » est de faire passer, coûte que coûte, le GR34 dans les zones ultra sensibles de la Ria. L'Association Sentiers d'Avenir est opposée à ce projet-là, et souhaite voir nettement dissocier SPPL et GR34...**

Un compte rendu de cette réunion va incessamment être transmis à la DDTM pour observations. Il sera mis en ligne plus tard avec les observations de ce service, s'il en émet.

Nous n'avons pas eu de réponse à nos questions lors de cette réunion, mais :

- Notre affirmation qu'il s'agit bien de la construction du GR34 (une « piéton-route ») et non de l'établissement d'une simple servitude de passage n'a pas été démentie.
- Le coût des travaux sur Locoal Mendon (2,5 millions d'euros) n'a pas non plus été démenti, ce qui confirme le point précédent.

Il ne s'agit donc pas de passages ponctuels de piétons en bord de mer comme mis en avant dans les études d'incidences, mais de la réalisation de travaux pour le passage « du plus grand nombre ». Ceci est incompatible avec la sensibilité environnementale de la plupart des bords de mer de la Rivière d'Etel.

Pourtant, malgré cela, la DDTM poursuit la mise en œuvre d'un projet conduisant à la construction du « GR34 » en tout bord de mer, au travers de zones humides ultra-sensibles. **Nous le répétons : ce projet intrusif sera destructeur !**

Bien entendu, ce qui précède s'applique à toutes les communes de la Ria...

Le Préfet devait saisir les Autorités Environnementales concernant la construction d'un pont sur le bras de mer de Saint Jean (à Locoal Mendon toujours). Pas de réponse de la DDTM – aucune information.

La DDTM n'a pas répondu, non plus, à nos questions concernant la délimitation du rivage, considérant qu'il s'agit de notre part, encore, d'une tentative d'obstruction à « ses » projets. La réponse que certains membres de l'association ont reçue n'est pas une réponse à la question posée.

Nous avons insisté, et la DDTM n'a pas répondu à notre question « **quand lancez-vous une procédure de délimitation du rivage sur le territoire de Locoal Mendon ?** ».

Concernant les procédures de demande d'autorisation pour travaux de défense contre la mer, nous avons été invités à formuler notre question par écrit, ce que nous allons faire. Mais on nous a laissé entendre que cela serait compliqué. En effet, contrairement aux travaux d'établissement du GR34 (2,5 millions de travaux pour la seule commune de Locoal Mendon), travaux qui sont « légers » aux dires de l'administration, les travaux de défense contre la mer par les particuliers (moins de 10000 euros par ci et par là, lorsque de besoin - petites pierres de consolidation de murets etc.) c'est du lourd ! Autorisation d'urbanisme, plus autorisation environnementale au titre du cas par cas etc., nous nous attendons donc à des procédures qui nécessiteront des études plus coûteuses que les travaux à réaliser... Bref il n'y a pas que « **la mer avance, le sentier recule** ». Nous avons l'impression que c'est toute une stratégie de recul général, de délocalisation ... qui a été décidée par l'administration. **Riverains de la mer, allez-vous-en en !** Nous avons posé clairement la question. Pas de réponse...

Bref, nous avons pu échanger sans que cela ne change en rien la position doctrinale de l'administration de l'Etat : la SPPL-GR34 passera, coûte que coûte et sans retombées économiques locales ! Nous avons proposé de participer à un travail d'élaboration d'un tracé de GR34 en retrait du rivage... (il serait logique qu'un ouvrage tel que le GR34 soit situé en dehors des zones humides – et/ou en dehors de la bande des 100 mètres). L'administration d'Etat nous renvoie vers le département, qui, tout d'un coup, devient seul compétent... Nous prenons acte.

Concernant Belz, la DDTM nous a annoncé en fin de réunion que des courriers étaient prêts...

### **Passage en force du GR34 sur Belz...**

Et effectivement, suite à la réunion ci-dessus, la DDTM a posté des recommandés informant les membres de BELZ et l'association de son refus de donner une suite favorable à leurs recours gracieux. La phase contentieuse va donc démarrer incessamment. Une organisation pour cela est en cours de montage. L'association déposera un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes. L'administration va encore dire qu'il s'agit « d'obstruction ». Et bien non... La nature n'a aucune chance face à une telle détermination pour construire des ouvrages durcissant le bord de mer afin de créer une activité touristique intrusive et destructrice. Le milieu naturel a besoin d'aide pour se défendre. Et bien nous l'aiderons.

D'autres personnes, membres ou pas, préparent également des recours. Cela renforce notre action de protection du milieu naturel. Nous les soutiendrons.

Sentier d'avenir avait demandé à la DDTM, de lui communiquer deux documents. L'un d'entre eux figure maintenant sur le site de la préfecture : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/BELZ/modification-et-suspension-de-la-SPPL-modificatifs-a-l-arrete-du-29-10-1991-de-Kerio-au-Pont-Lorois> . L'autre document demandé a fait l'objet d'un refus de communication...

### **Situation de Landaul et de Landévant**

Il n'y a rien à signaler de nouveau concernant ces deux communes. Il convient néanmoins de surveiller si un dépôt de demande de permis d'aménager n'est pas déposé par l'Etat dans l'une ou l'autre pour réaliser ce projet hybride « SPPL-GR34 », ... (demande de permis pour le compte du département qui réalise les travaux !!!?) ... (**Voir article de journal joint**).

A bientôt !

**Le président**  
Ronan Goavec

**Membres du bureau de Sentiers d'avenir :**

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (Secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)